Demande de certificat d'autorisation
Démolition

Identification du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Lieu des travaux : _____

Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____

Coordonnées : _____

Nº de licence RBQ : _____

Projet

Type de bâtiment à démolir :

- ☐ Bâtiment ou construction complémentaire
- ☐ Bâtiment principal

Type de démolition :

- ☐ Complète
- ☐ Partielle

Précisions : _____

Année de construction du bâtiment : _____

Raison de la démolition : _____

_____

Projet de remplacement : _____

_____

Lieu de disposition des matériaux : _____

Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Valeur des travaux : _____

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.

MON SAINT-PAUL

Demande de certificat d'autorisation
Démolition

Normes

Excavation à ciel ouvert
Toute excavation ou fondation à ciel ouvert autre que celle d'un bâtiment en cours de construction doit être entourée d'une clôture de la hauteur minimale de 1,83 mètre, composée de panneaux de contreplaqué ou de matériaux équivalant non ajourés ayant la résistance suffisante pour assurer la sécurité du public.

Arbres et végétaux
Tout arbre coupé doit être remplacé, si le ratio d'un arbre par 150 m^2 n'est pas déjà respecté.

Mesures de sécurité
Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour assurer la sécurité du public. À cette fin, les barricades appropriées doivent être disposées et être continues autour des chantiers, et des affiches signalant le danger et des feux d'avertissement pour la nuit doivent être installés.

Services publics
Contactez le Service des travaux publics et des services techniques au poste 241 pour connaître la marche à suivre pour débrancher un bâtiment de l'aqueduc et des égouts une semaine avant d'entamer les travaux.

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.

Coût

Bâtiment principal : 100 $
Bâtiment principal ayant perdu plus de 50% de sa valeur à la suite d'un sinistre : 40$
Bâtiment complémentaire : 25 $

Documents requis

- ☐ Photos du bâtiment à démolir
- ☐ Plan des arbres à couper, si requis

Signature

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique, toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

× _____

Date : _____

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.

MON SAINT-PAUL